

**Gemeng  
Biissen**

## Administration communale de Bissen

### Avis au public

#### **Projets de plans d'action contre le bruit (Loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit)**

Il est porté à la connaissance du public que conformément à l'article 2 de la loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit, les projets de plans d'action contre le bruit seront déposés pendant soixante jours à partir du 8 octobre 2020 jusqu'au 7 décembre 2020 inclus à la maison communale où le public peut en prendre connaissance pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Les documents sont également consultables sur le site internet du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (<http://www.emwelt.lu>).

Les observations relatives aux projets de plans d'action contre le bruit devront être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins dans les 60 jours à compter de la publication du dépôt à la maison communale, soit jusqu'au 7 décembre 2020 inclus.

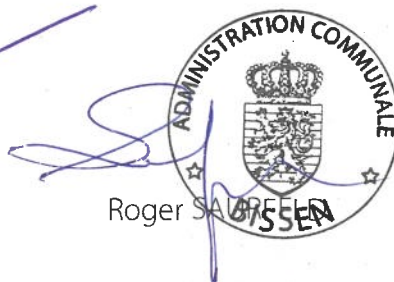
Durant la période de dépôt des projets, deux sessions d'information sont organisées sous forme de « webinaires » aux dates suivantes :

- le 19 octobre 2020 à 17h00 concernant les « plans d'action contre le bruit des grands axes ferroviaires », le « plan d'action contre le bruit des grands axes routiers » et le « plan d'action contre le bruit dans l'agglomération de Luxembourg », et ;
- le 20 octobre 2020 à 17h00 concernant le « plan d'action contre le bruit aéroportuaire »

Les liens vers les webinaires et les informations concernant les projets de plan d'action seront publiés sur [www.emwelt.lu](http://www.emwelt.lu) dans la rubrique « actualités ». Une inscription pour participer aux webinaires ne sera pas nécessaire.

Le collège des bourgmestre et échevins,

David VAGGI



Roger SAUER

Cindy BARROS DINIS



